

APPEL A PROJETS :

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE DANS LE CADRE DE LA PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)

Pour les domaines :

**Carrosserie peinture, Contrôle technique, Cycles, Démontage recyclage,
Maintenance des véhicules, Maintenances des véhicules industriels et
utilitaires, Vente**

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Les organismes de formation retenus ne disposant pas encore d'agrément par la branche pour délivrer ces CQP seront-ils habilités de fait pour la mise en œuvre des CQP (pour la période de Septembre 2017 à Janvier 2018) ?

Les organismes de formation retenus seront habilités pour la mise en œuvre du ou des CQP concerné(s) pour la période correspondante de Septembre 2017 à Janvier 2018 et ce exclusivement dans le cadre de la POEC.

L'habilitation à préparer ce ou ces CQP(s) par l'ANFA n'est pas un préalable à la réponse à l'appel à projets.